



Les agents ont dû ouvrir le bas de caisse de la voiture pour trouver les cachettes.

Ils bricolent le réservoir pour planquer de la drogue

TRAFFIC Le corps des gardes-frontière a découvert deux cachettes aménagées sous le plancher d'une voiture à Saint-Gingolph (VS). La planque était vide, mais les agents ont séquestré une forte somme d'argent «contaminée» par des stupéfiants.

La découverte a été réalisée lors d'un contrôle de routine le 3 octobre. Les deux hommes à bord du véhicule, des Serbes résidant en France âgés de 33 et 46 ans, ont été placés en détention préventive. Lors de la fouille de leurs effets personnels, les gardes-frontière ont trouvé

l'équivalent de 24 000 francs, pour l'essentiel en euros. Grâce à un appareil électronique que l'on frotte sur les billets, les agents ont pu établir que l'argent était contaminé par des stupéfiants.

La fouille complète de la voiture a permis de découvrir deux cachettes - vides - sous la voiture. La création de ces planques de 90 cm sur 75 cm a été rendue possible en réduisant une partie du réservoir. De telles cachettes sont généralement aménagées pour cacher de la drogue, parfois des cigarettes.

● **ATS**

Venus observer papa ou maman au boulot

MÉTIER La rédaction de votre quotidien préféré a accueilli hier des enfants venus découvrir la profession d'un parent. Dans toute la Suisse, c'est près de 5000 jeunes qui ont pu observer des métiers atypiques en accompagnant un de leurs proches au travail. Cette journée nationale a pour but d'ouvrir l'horizon professionnel des écoliers afin que ceux-ci découvrent des métiers majoritairement exercés par l'autre sexe.

Quelque 3100 filles ont ainsi testé un métier plutôt masculin. De même, près de 1700 garçons ont découvert un métier exercé en majorité par les femmes, notamment dans le domaine des soins et du social. Dans le canton



Ces filles de collaborateurs du «Matin» se sont montrées très attentives lors de leur visite.

de Vaud, qui ne fait pas partie du programme national, la journée «Oser tous les métiers» a été suivie par près de 17 000 élèves.

● **ATS**

FAUX NOIR, VRAI MALAISE

POLÉMIQUE Des participants à une soirée de gala, samedi dernier à Morges, ont été choqués par un sketch mettant en scène des clichés d'homme noir. Réactions.

«Il s'est peint le visage en noir, tout en imitant l'accent africain. Nous, les spectateurs, étions très gênés.» Anna n'a toujours pas digéré le contenu d'un sketch de la soirée de gala de la Gym Morges, samedi dernier. Venue encourager les athlètes de cet événement populaire annuel, cette mère de famille dénonce une mise en scène de mauvais goût devant un public de quelque 700 personnes. «Je ne suis pas Noire, mais je suis horrifiée par ce «blackface», précise-t-elle. Comment le comité de gymnastique a-t-il pu accepter cette insulte?»

Acteur amateur

Du côté des organisateurs, on drammatise. «L'animateur de la soirée est un de nos gymnastes. Il est comédien

amateur, assure un responsable technique. Il est très fort en accents et a aussi consacré une partie de son spectacle aux clichés valaisans. Son sketch s'inspirait par ailleurs d'une vidéo en ligne qui avait fait le buzz en 2013 avec un Congolais qui s'appelle Eddy Malou.»

Un avis que partage aussi le directeur du comité d'organisation et, accessoirement, gymnaste à la peau noire. «En ce qui me concerne, il n'y avait rien d'offensant dans cette prestation, insiste-t-il. Malheureusement, il est impossible de faire rire tout le monde dans une telle foule.»

Que les sensibilités soient heurtées ou non, le comédien a-t-il en-

freint la loi? Fin octobre, à la télévision alémanique, par exemple, l'émission «Happy Day» a déclenché une polémique similaire après avoir mis en scène des Blancs déguisés en Africains.

«Humour déplacé»

«Dans le cas du sketch à Morges, il ne s'agit vraisemblablement pas d'une infraction pénale, relève Martine Brunschwig Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Cela dit, le choix de l'imitateur est maladroite. Tout dépend de l'intention de l'acteur. La propagande raciste est pénalement condamnable, tandis qu'ici il s'agit plutôt d'humour déplacé.» >>>

«Un discours discutable dès le moment où il blesse la dignité»

Martine Brunschwig Graf, présidente de la Commission fédérale contre le racisme



BLACKFACE Cette forme de show était populaire il y a un siècle, notamment à New York, où Al Jolson incarnait un chanteur de jazz.

Le «blackface», c'est quoi?

RACISME «La peinture utilisée dans le milieu théâtral par un Blanc qui se déguise en Noir»: telle est la définition du «blackface», concept né aux Etats-Unis au milieu du XIXe siècle. La pratique a rapidement gagné en popularité au cours du XXe siècle et fut utilisée pour perpétuer des stéréotypes sur la population afro-américaine. La tendance a finalement pris fin avec la naissance des droits civiques et l'abolition de la ségrégation raciale

aux Etats-Unis dans les années 1960. Sous nos latitudes, l'humoriste français Michel Leeb avait fait un carton en 1983 avec son sketch «L'Africain», en imitant l'accent et les mimiques, mais sans «blackface». Interrogé en 2013 par *Le Parisien*, qui souhaitait savoir s'il rejouerait le spectacle, le comédien s'est exprimé de manière catégorique: «On me tomberait dessus! A l'époque, ça passait sans gêner personne.» ●

>>> En clair, ce sont les motivations de l'imitateur qui priment au moment de juger son discours. Par contre, où sont les limites entre le politiquement correct et la liberté d'expression? «Un discours devient discutable dès le moment où il blesse la dignité de la personne ou de la population visée, souligne la présidente de la CFR. Comme ces personnes sont exposées à la discrimination raciale et aux pro-

pos racistes, on ne peut pas les comparer aux Valaisans ou aux Vaudois, qui ne subissent pas le même sort.»

En effet, comme disaient les philosophes des Lumières, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres. En somme, en matière d'humour, on peut tout dire, tant que ça ne blesse personne.

● **SARAH ZEINES**

sarah.zeines@lematin.ch

LIRE L'ÉDITO EN PAGE 6



Destiné à des croisières touristiques, l'«Italie» peut transporter 560 passagers.

Le centenaire «Italie» a retrouvé le Léman

CROISIÈRES Il aura fallu près d'un an et demi de travaux pour restaurer ce bateau de la CGN (Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman), construit il y a plus d'un siècle, et désarmé depuis 2005.

C'est sous un ciel gris, pluvieux et venteux que le bateau de la flotte Belle Epoque, a officiellement repris du service hier à

Ouchy. «Un bateau mythique», «un fleuron de la CGN», s'est réjouie la conseillère d'Etat vaudoise Nuria Gorrite, chargée des infrastructures.

Vingt-cinq corps de métier, 300 plans et 13,6 millions de francs ont été nécessaires pour restaurer l'«Italie», immobilisée depuis onze ans en raison de sa vétusté. ● **ATS**

EN BREF

Epidémie aux portes de la Suisse

GRIPPE AVIAIRE De premiers cas de grippe aviaire ont été recensés dans un élevage de volailles au Vorarlberg, en Autriche voisine. La Confédération a pris des mesures. Dans un périmètre d'un kilomètre autour du lac de Constance, les gallinacés doivent être consignés dans des installations couvertes et fermées.



Vincent Jannink/EPA

1 an ferme pour le chauffard

JUSTICE Pour avoir roulé à près de 150 km/h sur la H10 entre Neuchâtel et Les Verrières, sur un tronçon où la vitesse est limitée à 80 km/h, un automobiliste devra purger 1 an de prison ferme. Le Tribunal fédéral a confirmé un verdict de la justice neuchâteloise. La Cour suprême rappelle que la condamnation à une peine ferme découle en l'espèce des antécédents du conducteur. L'automobiliste en question avait déjà été sanctionné pour d'autres excès de vitesse.

SMS

● **PIRATAGE** Les dix jeunes hackers qui représentaient la Suisse ont terminé au 7e rang à l'European Cyber Security Challenge 2016, en Allemagne.

● **POLLUTION** Un produit toxique a provoqué la mort de milliers de poissons à Saxon.

● **ASILE** Les demandes déposées en octobre ont diminué de 55,9% par rapport au même mois de 2015. Motif: la fermeture de la route des Balkans.

● **ÉLECTRICITÉ** Les barrages valaisans seront à l'avenir contrôlés à 60% par le canton.